1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdslicalep2
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique
2.5.2 Acide phosphorodithioïque
2.5.3 Cires d'hydrocarbures (pétrole), oxydées
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdslicalep2
Company	TOTAL LUBRIFIANTS
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdslicalep2**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdslicalep2

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdslicalep2**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	TOTAL LUBRIFIANTS
État physique	solide
Forme	aucune indication supplémentaire de forme particulière comme poudre fine, grains, granulés, pastilles, liquide visqueux ou pête
pH	Non disponible
Usage	Graisse lubrifiante.
Date FDS	2018-05-09

La FDS date du 2018-05-09. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible

- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible
- UN : pas disponible

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Laver immédiatement à l’eau et au savon en retirant les vêtements contaminés et les chaussures.
• Nettoyer les vêtements contaminés avant réutilisation.
• Éviter les jets à haute pression qui peuvent endommager la peau.
• Transporter immédiatement la victime à l’hôpital.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment à l’eau.
• Après un premier rinçage, enlever toute lentille de contact puis continuer le rinçage pendant au moins 15 min.
• Maintenir l’œil bien ouvert durant tout le rinçage.

ingestion : • Nettoyer la bouche avec de l’eau.
• NE PAS faire vomir.
• Ne jamais donner à une personne inconsciente quoi-que-soit.
• Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

inhalation : • Évacuer la victime vers un air frais.
• La laisser reposer dans une position confortable pour respirer.
• En cas d’arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique

Identification

- N° CAS : 64742-70-7
- N° EINECS : 265-174-4

Concentration :from 10.0 to 20.0

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Acide phosphorodithioïque

Identification

- N° CAS : 68457-79-4
- N° EINECS : 270-608-0

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Cires d’hydrocarbures (pétrole), oxydées

Identification

- N° CAS : 64743-00-6
- N° EINECS : 265-205-1

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Gants résistants aux hydrocarbures. • Matériaux possibles : caoutchouc fluoré ou caoutchouc nitrile. • Conformes aux normes : EN 420 et EN 374. • Durée de protection indiquée : 480 minutes (8 h). • Épaisseur minimale : 0,38 mm.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Lunettes de sécurité avec protections latérales. • Norme applicable : EN 166.
Peau	Gants • Gants résistants aux hydrocarbures. • Matériaux possibles : caoutchouc fluoré ou caoutchouc nitrile. • Conformes aux normes : EN 420 et EN 374. • Durée de protection indiquée : 480 minutes (8 h). • Épaisseur minimale : 0,38 mm.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Aucun masque à porter dans les conditions normales d'utilisation. • En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, il faut un appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). • Type de filtre recommandé : A/P1.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Vêtements à manches longues. • Chaussures ou bottes de sécurité. • Type

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	de vêtement : combinaison de protection (type 4/6).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Prévenir l'accumulation de charges électrostatiques. - Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé : ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation; se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit; nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. - Ne pas utiliser de produit abrasif, ni de solvant, ni de carburant. - Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. - Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux. - Stocker dans un bac de rétention. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Conserver de préférence dans l'emballage d'origine ; si l'emballage est changé, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. - Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). - Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. - Stocker à température ambiante. - Protéger de l'humidité.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Graisse lubrifiante.